

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

Date	23 mai 2022
Heure	20h
Lieu	Salle communale
Présidence	M. Nicolas Berset, Syndic
Procès-verbal	Mme Valérie Kolly, secrétaire
Excusés	Mmes & MM : Pascale & Lucien Schorderet, Carine, Anita, Fabienne et Erich Jenny, Huguette & Robert Derwey, Geneviève & François Monnard, Miranda, Oliver & Georges Richani, Marion Meurie, Valérie Clerc, Nicolas & Alexis Vitali

Préambule

Monsieur le Syndic ouvre l'Assemblée à 20h. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et remercie les participants de s'être déplacés.

M. Berset relève que la convocation a paru dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg no 19 du 13 mai 2022, page no 771; elle a également été publiée sur le site internet de la commune et affichée au pilier public. De plus, une invitation personnelle a été adressée à tous les citoyens.

Aucune remarque concernant le tractanda et la convocation ; M. Berset déclare l'Assemblée apte à délibérer.

Nomination des scrutateurs

La rangée de gauche est attribuée à M. Roland Oesch ; celle de droite ainsi que la table du Conseil à M. Jean-Daniel Curchod. Les scrutateurs prennent note que la soussignée ne possède pas le droit de vote.

Nombre de citoyens actifs 28

Majorité 15

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 20 décembre 2021

Le PV n'est pas lu ; il est directement soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée du 20 décembre 2021 ?

Pour à l'unanimité

Contre -

Abstention -

2. Comptes 2021

2.1 Présentation générale du compte de résultat

Tout d'abord, M. Berset explique qu'il n'est pas possible de comparer les comptes 2021 avec les chiffres de 2020, suite au changement de plan comptable (MCH2). M. le Syndic passe en revue les totaux de chaque dicastère et détaille les principales positions qui s'écartent du budget.

		Compte 2021		Budget 2021	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	181'958.43	616.00	208'580	1'400
	Solde		181'342.43		207'180
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	24'805.60	5'345.90	31'610	6'700
	Solde		19'459.70		24'910
2	FORMATION	382'758.85	240.00	384'770	1'880
	Solde		382'518.85		382'890
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	13'564.45		16'530	
	Solde		13'564.45		16'530
4	SANTÉ	108'085.65	2'102.50	108'080	2'700
	Solde		105'983.15		105'380
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	133'400.34	586.90	133'920	600
	Solde		132'813.44		133'320
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	134'869.91	554.90	125'360	3'600
	Solde		134'315.01		121'760
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	151'456.25	63'933.25	155'070	55'710
	Solde		87'523.00		99'360
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	5'254.90		5'570	
	Solde		5'254.90		5'570
9	FINANCES ET IMPÔTS	197'572.95	1'196'625.19	144'230	1'171'180
	Solde	999'052.24		1'026'950	
	Charges totales	1'333'727.33		1'313'720	
	Revenus totales		1'270'004.64		1'243'770
	Excédent de dépenses		63'722.69		69'950

Aucune question de la part de l'assistance.

2.2 Présentation du compte des investissements

M. le Syndic cite la liste des investissements et donne des explications sur les deux dépassements.

Logiciel informatique (MCH2)	1 940.40
Honoraires pour la rénovation de la toiture du bâtiment communal	2 898.20
Amélioration de l'acoustique, salle communale	11 279.15
Matériel de projection, salle communale	7 122.10
Ecole d'Épendes, mise en conformité selon l'ECAB	4 074.55
Aménagement routier, carrefour de la carrosserie	4 344.40
Honoraires aménagement routier, accès parcelle RF163	1 669.55
Chemin piétonnier art. RF94	16 242.25
Radar	4 874.50
	dépassement de budget de 874.50
Honoraires et relevés mise en séparatif route des Etangs	65 565.70
Mise en séparatif secteur de la carrosserie	947.85

3. Budget des investissements 2022 - demande de crédit

3.1 Mise en séparatif des eaux usées, secteur « Rte des Etangs » - demande de crédit additionnel

Les soumissions ont été examinées à la fin avril et comme on pouvait s'y attendre au vu de la conjoncture actuelle, les prix sont supérieurs à ceux estimés en automne 2020 (pour mémoire, l'Assemblée de janvier 2021 avait accepté un investissement de CHF 860 000.--). Afin de couvrir le coût de l'ensemble des travaux liés à la mise en séparatif des eaux usées, le Conseil communal demande un crédit additionnel de CHF 360'000.--.

Coût de l'amortissement annuel (1.25%) : CHF 4 500.--.

Le financement de l'investissement est assuré par la caisse communale.

Au vu de l'augmentation nécessaire, M. Schmid estime que les entreprises de génie civil ne se gênent pas de profiter de la situation. Il propose que le Conseil communal signe un contrat avec un prix « à forfait ». M. Berset lui répond que cet investissement tombe sous le coup de la loi sur les marchés publics et que cela n'est donc pas possible. Une partie du surcoût provient du fait qu'un forage dirigé sera nécessaire afin de traverser la route cantonale ; ces travaux ne faisaient pas partie de l'estimation initiale.

M. Spicher est également étonné par une telle augmentation. Il aimerait savoir qui avait fait l'estimation ? Ce sont les ingénieurs du bureau Ribl qui avaient calculé le coût en 2020.

Mme Oesch demande si le surcoût est global ou s'il a été détaillé ? M. Pillonel lui explique que tous les postes ont été détaillés. M. Pillonel précise encore que les coûts ont augmenté sur le matériel mais pas sur la main d'œuvre.

M. Maillard aimerait être sûr qu'il s'agit bien du dernier prix. M. Berset lui répond par la négative, pas d'assurance à ce niveau-là.

M. Spicher demande combien d'entreprises ont soumissionné ? Douze entrepreneurs se sont intéressés au dossier, mais au final seules quatre offres ont été déposées.

M. Schmid précise encore que les prix du plastique vont probablement diminuer car ils sont liés à la pétrochimie, branche dans laquelle les prix ont légèrement commencé à descendre.

3.2 Adduction de l'eau potable, secteur « Impasse des Ecureuils » - demande de crédit

Il a été constaté que la conduite d'eau potable qui dessert l'Impasse des Ecureuils est ancienne et fabriquée en Eternit. Désirant profiter des travaux de fouille nécessaire pour la mise en séparatif des eaux usées (voir. ch. 3.1) pour changer cette conduite vétuste, le Conseil communal demande un crédit de CHF 230'000.--.

Coût de l'amortissement annuel (1.25%) : CHF 2'875.--.

Le financement de l'investissement est assuré par la caisse communale.

M. Pillonel déclare qu'il est plus rationnel de changer cette conduite d'eau en même temps, plutôt que de revenir d'ici à 2 ou 3 ans pour le faire.

M. Schmid estime qu'il est logique de prévoir ces travaux en même temps que ceux pour les eaux usées. M. Pillonel lui confirme que l'adduction d'eau à l'Imp. des Ecureuils sera effectuée en même temps que les travaux de mise en séparatif des eaux usées dans le secteur de la Rte des Etangs.

3.3 Aménagement d'une place de pique-nique - demande de crédit

Le Conseil communal envisage la création d'une place de pique-nique près de la place de jeux. Il s'agit d'installer une table avec des bancs sous un couvert. Cette table prendrait place sur une moitié de la place de pétanque. Dans le même temps, l'autre moitié de la piste de pétanque sera remise en état.

Crédit nécessaire : CHF 60'000.--

Coût de l'amortissement annuel (5%) : CHF 3'000.--.

Le financement est assuré par le legs de Mme Pohl.

M. Schmid s'étonne qu'un amortissement est prévu car le financement se fait par un legs. M. Berset lui répond qu'il ne s'agit plus de faire des amortissements financiers, mais des amortissements « réels », liés à la durée de vie de l'objet. Il est donc obligatoire d'amortir.

M. Rudaz demande quelles sont les dimensions du futur couvert ? Mme Vitali lui répond : 8m x 12m. Mme Marie-Hélène Pereira estime que c'est trop grand. Elle propose d'agrandir la place de jeux avec des balançoires par exemple et d'y ajouter une table. Elle ne voit pas la nécessité d'y intégrer un couvert.

Mme Delaquis pense qu'il est possible de faire un couvert, mais qu'il devrait être plus petit.

M. Challande aimerait savoir si une mise à l'enquête est nécessaire ? C'est effectivement le cas.

M. Limat attire l'attention du Conseil communal à la problématique de l'éclairage. Un bon éclairage permet de maintenir certains individus éloignés et participe au maintien de la sécurité.

Mme Vitali demande à l'assistance de lui remettre des idées pour l'utilisation de ce legs qui selon elle, devrait profiter à la toute la population. Finalement, un appel sera fait à la population lors de la publication d'un prochain bulletin d'informations.

3.4 Préavis de la commission financière

M. Brodard, au nom de la commission, préavis positivement tous les investissements proposés.

3.5 Vote sur les investissements

Acceptez-vous l'investissement additionnel de CHF 360 000.-- pour la mise en séparatif des eaux usées dans le secteur de la Rte des Etangs ?

Pour 27

Contre -

Abstention 1

Acceptez-vous l'investissement de CHF 230 000.-- pour l'adduction d'eau dans le secteur de l'Impasse des Ecureuils ?

Pour à l'unanimité

Contre -

Abstention -

Acceptez-vous l'investissement de CHF 60 000.-- pour l'aménagement d'une place de pique-nique ?

Pour 20

Contre 2

Abstention 6

4. Approbation du règlement sur l'accueil extrascolaire et de son annexe

Mme Vitali se charge d'énumérer les modifications et nouveautés importantes apportées au règlement. Celui-ci a été remis à jour afin de prendre en compte la fusion des communes voisines et les nouvelles normes en vigueur.

Le projet de règlement a été soumis aux services cantonaux compétents (SEJ et SCOM) dont il a été tenu compte des remarques.

Conclusion du service de la surveillance des prix : « le surveillant des prix renonce à émettre une recommandation car le prix à la charge des parents ne dépasse pas les frais effectifs de l'accueil ».

M. Schmid relève que dans la présentation au point 8.6, il est fait mention que « le calcul du revenu déterminant des parents se fait avec plus de détails. ». Il trouve cela trop vague. Mme Vitali lui répond qu'il s'agit d'un résumé du ch. 8.6 pour la présentation. Elle lui propose d'énumérer le calcul du revenu déterminant.

4.1 Préavis de la commission financière

M. Brodard recommande à l'assistance d'approuver les documents tels que présentés.

4.2 Approbation

Acceptez-vous le règlement sur l'accueil extrascolaire et son annexe ?

Pour à l'unanimité

Contre -

Abstention -

5. Approbation du règlement du cimetière

M. Berset énumère tous les articles du règlement. Il précise encore que le projet de règlement a été soumis aux différents services de l'Etat et les remarques émises y ont été intégrées.

Conclusion du service de la surveillance des prix : « les services de la surveillance des prix sont en train de procéder à une comparaison des tarifs des cimetières dans toute la Suisse. Vu que ces travaux ne se termineront pas avant des mois, voire des années, le Surveillant des prix renonce à émettre une recommandation pour notre règlement. »

Pas de remarque de la part des citoyens.

5.1 Préavis de la commission financière

M. Brodard recommande à l'assistance d'approuver le règlement tel que présenté.

5.2 Approbation

Acceptez-vous le règlement du cimetière ?

Pour à l'unanimité

Contre -

Abstention -

6. Divers / Informations

Mme Buary explique les deux initiatives entreprises dans le cadre du projet Senior+ : le marché alimentaire et la journée des aînés.

Le marché se déroulera tous les vendredis matins sur la place de parc de la Croix-Blanche. Des marchands de fruits et légumes seront présents, ainsi qu'un stand de pâtisserie, un poissonnier. Le boucher du Mouret proposera des poulets grillés.

La journée des aînés se déroulera le 17 juillet, au Mouret. Invitation cordiale à tous les seniors.

M. Menoud répond à une intervention de M. Brodard, lors de la dernière Assemblée, concernant l'épandage de sel en abondance sur les routes secondaires de la commune. Tout d'abord, M. Menoud s'est renseigné auprès de la commune de le Mouret qui ne sale plus ses axes secondaires. Toutefois, il n'a pas pu obtenir de retour d'expérience car la commune de le Mouret ne possède pas assez de recul sur cette façon de faire. M. Menoud précise qu'un courrier a été envoyé à l'entreprise mandatée pour leur demander de n'épandre du sel qu'une fois et pas lors des allers et retours du chasse-neige par ex. Suite à cela, les membres du Conseil ont constaté que les consignes n'étaient pas respectées par les chauffeurs. Envoi d'un 2^{ème} courrier à ce sujet. Suite à l'arrivée du nouveau matériel pour l'édilité et notamment d'un nouveau tracteur, il est possible de reprendre le salage à notre compte.

M. Tinguely, employé communal, se chargerait du salage des axes secondaires. Cela réglerait ainsi le problème lié à l'utilisation excessive de sel de la part de l'entreprise mandatée. M. Berset déclare que

des discussions doivent encore avoir lieu avec le mandataire. M. Tinguely précise qu'il peut s'occuper uniquement du salage des axes secondaires. Lorsqu'il est nécessaire de déneiger, c'est toujours l'entreprise qui épandra le sel en même temps.

M. Berset informe l'Assemblée que dans le cadre de la construction d'un EMS de 100 lits en Haute-Sarine, les négociations entre la commune de le Mouret et les propriétaires du terrain retenu n'ont pas abouti. Le choix des membres du groupe de travail s'est porté sur la parcelle proposée par la commune de Bois-d'Amont, située au centre du village d'Ependes. Toutefois, ce terrain fait l'objet d'oppositions suite à la mise à l'enquête du PAL dans ce secteur.

M. Berset répond à une intervention de M. Schmid lors d'une Assemblée antérieure concernant la politique foncière. Le Conseil communal ne désire pas mettre en vente de terrain à bâtir tant que le PAL ne sera pas approuvé par le canton. Dans l'intervalle, il y a un risque de gel des permis de construire, lié en outre au surdimensionnement de la zone à bâtir. Les terres agricoles sont louées à des agriculteurs et le Conseil communal n'entend pas les mettre en vente.

M. le Syndic informe l'Assemblée que M. Menoud a donné sa démission pour des raisons personnelles. Une élection complémentaire sera organisée le 25 septembre prochain. Les personnes intéressées ou ayant besoin d'informations peuvent se renseigner auprès de l'administration ou auprès des membres du Conseil communal. M. Berset regrette le départ de M. Menoud ; ses précieuses compétences vont manquer au sein du collège. Il le remercie pour le travail effectué et demande à l'Assemblée de l'applaudir.

Concernant le legs mentionné toute à l'heure, Mme Oesch aimerait connaître le montant total et de ce qu'il va advenir du solde ? Le legs est constitué de CHF 200 000.--. Le Conseil communal fera des propositions à l'Assemblée, selon les idées que les citoyens auront émises. Mme Oesch pense que la création d'un couvert pour l'arrêt du bus scolaire aurait du sens.

Mme Jessica Pereira relève la problématique des places de parc du bâtiment administratif. Depuis que le Conseil communal a loué quatre de ses places, il est très difficile de se garer pour déposer les enfants qui utilisent le bus scolaire. M. Berset répond que ces places ont été louées afin de résorber certains problèmes de parcage dans le village. Comme la place de parc est publique et qu'elle n'est pas mise à ban, il est impossible d'interdire aux gens de l'utiliser. Le Conseil communal a donc choisi de gérer cela en louant quatre places. Mme Pereira demande s'il y avait vraiment du monde qui se parquait avant ? M. Berset lui répond par l'affirmative.

En guise de conclusion, M. le Syndic remercie toutes les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de la commune : à savoir tout le personnel ainsi que les membres des commissions et ceux du Conseil communal. Il invite les personnes présentes à rester pour partager le verre de l'amitié ainsi qu'une agape.

L'Assemblée se termine à 21h.

Le Syndic, Nicolas Berset

La secrétaire, Valérie Kolly